



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 11-230, la session régulière du mois de mai se tiendra le lundi 7 mai 2012, à 19 h 30.

NOUVEAU DIRECTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nous désirons vous informer que, suite au départ de M. Stéphan Jodoin, le conseil municipal a nommé monsieur Stéphane Ouellet à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la ville. Monsieur Ouellet est en fonction depuis le 4 mars dernier. Il est membre du service incendie depuis 2007 et il occupait le poste de directeur adjoint depuis le 6 juin 2011. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous profitons de l'occasion pour remercier monsieur Stéphan Jodoin pour tout le travail accompli au sein du service de sécurité incendie de Kingsey Falls depuis l'an 2000. Nous lui souhaitons bonne chance pour tous ses projets présents et futurs.

DÉCHETS VOLUMINEUX

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **16 MAI 2012**. Nous rappelons que :

Sont permis : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

Sont interdits : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Nous vous rappelons que la collecte des matières compostables se fait à toutes les semaines depuis le 3 avril 2012 et ce, jusqu'au 27 novembre 2012 inclusivement.

UN BAC EST BRISÉ?

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2012, lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce nouveau service.

PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES AUTRES MUNICIPALITÉS

Nouveau

Le conseil municipal a adopté, lors de la session du 16 janvier dernier, un programme de subvention afin de réduire le coût des frais de non résident appliqués par une autre ville pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs.

SUBVENTION

La municipalité accorde une subvention d'un montant équivalent à 50 % des frais de non résident, sans égard à la ville, pour un maximum de 150 \$ par activité, par personne.

EXCLUSIONS

Sont exclus du présent programme :

- Frais de non résident applicables à une activité déjà offerte sur le territoire de Kingsey Falls;
- Frais de non résident applicables aux cours de natation de niveau débutant au niveau junior 5 inclusivement qui sont assumés par la municipalité, jusqu'à concurrence de 50 \$ par inscription. Ce montant de 50 \$ est payé, à l'exception des cours qui se donnent entre le 15 juillet le 15 août, à raison d'une inscription par personne de janvier à juin inclusivement et d'une inscription par personne de septembre à décembre inclusivement.
- Tous autres frais ou tarifications applicables à une activité dispensée par un organisme autre que municipal.

MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La municipalité versera la subvention par chèque dans un délai de 30 jours suivant la réception du reçu des frais de non résident payés. Pour les inscriptions nécessitant un formulaire d'accueil, la subvention sera appliquée lors du paiement des frais de non résident directement à la Ville de Kingsey Falls.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser au bureau municipal : 819-363-3810.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison en communiquant avec nous afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison ou votre terrain peut être identifié sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

SITE INTERNET DE LA VILLE

Afin d'offrir le plus d'informations à sa population et aux visiteurs de son site Internet, la ville invite les commerces, les industries et les organismes à profiter de cette vitrine.

POUR LES COMMERCES, LES INDUSTRIES ET LES ORGANISMES

La ville a prévu un espace pour la liste des commerces, industries et organismes sur son site. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir les informations nécessaires, soit le nom du commerce, de l'entreprise ou de l'organisme, le secteur d'activité, le nom du contact, les numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse courriel et le site internet, s'il y a lieu. De plus, nous pourrions créer un lien avec votre site internet pour faciliter la recherche des internautes. Vous pouvez nous communiquer ces renseignements à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca, par téléphone ou via le site internet.

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES

Nous vous informons que vous pouvez faire paraître le calendrier de vos activités sur le site de la ville. Vous n'avez qu'à communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet et nous indiquer l'activité, la date, le lieu, le nom de la personne responsable et le coût, le cas échéant.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé du côté droit du garage municipal, situé au 57 boul. Kingsey où la ville a installé une armoire pour l'entreposage sécuritaire de ces lampes et tubes. Nous demandons donc votre collaboration pour trier correctement les lampes fluocompactes et tubes fluorescents, non cassées et sans emballage, dans les compartiments identifiés à cette fin. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques;
- Numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;

- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs;
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE

Pour signaler une **urgence MUNICIPALE SEULEMENT (aqueduc, égout, voirie)** en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-3874 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le vendredi 6 avril et le lundi 9 avril 2012 pour la fête de Pâques.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 2 avril 2012, le **règlement 12-02 Règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Abercrombie, branche 4 » situé à Kingsey Falls en ce qui concerne les lots 7B, 5C et 6C, Rang 9**. Ce règlement entre en vigueur le 6 avril 2012, date de sa publication.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, soit de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi inclusivement, au bureau municipal situé au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 6 avril 2012

Gino Dubé, Greffier,